

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJS0840375V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier de La Rochelle (Charente-Maritime), en application de l'article 20 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 12 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacant dans ces établissements :

- centre hospitalier de La Rochelle : 3 postes ;
- centre hospitalier de Jonzac : 2 postes ;
- centre hospitalier de Rochefort-sur-Mer : 1 poste ;
- centre hospitalier de Royan : 1 poste ;
- centre hospitalier de Saintes : 5 postes.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, au directeur des ressources humaines du centre hospitalier, rue du Docteur-Schweitzer, 17019 La Rochelle Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.